



**DÉCISION DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE**  
**N° 2020/44**

- Vu le code de la santé publique et notamment ses articles D. 6143-33, D. 6143-34, D. 6143-35 et L.6143-7;
- Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé ;
- Vu la convention de direction commune du 1<sup>er</sup> novembre 2020 entre les centres hospitaliers de CHATEAUROUX-LE BLANC, de LA CHATRE, les E.H.P.A.D. d'ARGENTON-SUR-CREUSE, et de SAINT-GAULTIER ;
- Vu l'arrêté du C.N.G. en date du 9 octobre 2020 portant nomination de Madame Evelyne POUPET en qualité de directrice des centres hospitaliers de CHATEAUROUX-LE BLANC, de LA CHATRE, des E.H.P.A.D. d'ARGENTON-SUR-CREUSE et de SAINT-GAULTIER (Indre) à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2020 ;
- Vu la décision n° 2020/36 du 28 octobre 2020 portant délégation à M. Xavier BAILLY, directeur adjoint en charge de la direction du centre hospitalier de LA CHATRE ;
- Vu la décision du 1<sup>er</sup> août 2015 portant nomination de Mme Séverine BRISSE en qualité d'infirmière cadre supérieur de santé paramédical ;
- Vu la décision du directeur confiant les fonctions de directrice de soins à Mme Séverine BRISSE ;
- Vu les nécessités de service ;

La directrice des centres hospitaliers de CHATEAUROUX-LE BLANC, de LA CHATRE, des E.H.P.A.D. d'ARGENTON-SUR-CREUSE et de SAINT-GAULTIER (Indre),

**DÉCIDE**

Article 1<sup>er</sup>

En cas d'absence ou d'empêchement de la directrice des centres hospitaliers de CHATEAUROUX-LE BLANC, de LA CHATRE, des E.H.P.A.D. d'ARGENTON-SUR-CREUSE, de SAINT-GAULTIER (Indre) et du directeur-adjoint en charge de la direction du centre hospitalier de LA CHATRE, **Mme Séverine BRISSE**, infirmière cadre supérieur de santé paramédical, faisant fonction de directrice des soins, reçoit délégation permanente dans son domaine de compétence, sous réserve du droit d'évocation du directeur, pour signer :

- L'ensemble des actes, décisions et documents relatifs relevant de ses attributions.

Article 2

En tant que de besoin, le directeur-adjoint en charge de la direction du centre hospitalier de LA CHATRE délègue une partie de ses attributions de comptable matière (notamment lorsque le directeur-adjoint exerce les fonctions d'ordonnateur lors du remplacement du directeur d'établissement).

Sont réservés à la signature de la directrice, les ordres de réquisition du comptable public.

Article 3

Mme Séverine BRISSE infirmière cadre supérieur de santé paramédical, faisant fonction de directrice des soins, rend compte au directeur-adjoint en charge de la direction du centre hospitalier de LA CHATRE des décisions prises dans l'exercice de sa délégation.

Article 4

La présente délégation de signature prend effet au 1<sup>er</sup> novembre 2020 pour une durée d'un an. Elle est renouvelable par tacite reconduction. Elle se substitue à sa date d'effet à toutes décisions antérieures ayant le même objet. Elle est portée à la connaissance du conseil de surveillance du centre hospitalier de LA CHATRE et publiée sur internet ainsi qu'au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Indre.

La directrice des centres hospitaliers de CHATEAUROUX-LE BLANC, de LA CHATRE, des E.H.P.A.D. d'ARGENTON-SUR-CREUSE, et de SAINT-GAULTIER (Indre) peut à tout moment retirer la présente délégation à la délégataire désignée.

Article 5

Cette décision est notifiée à la délégataire et sera communiquée aux :

- directeur-adjoint en charge de la direction du centre hospitalier de LA CHATRE,
- président du conseil de surveillance du centre hospitalier de LA CHATRE,
- trésorier du centre hospitalier de LA CHATRE.

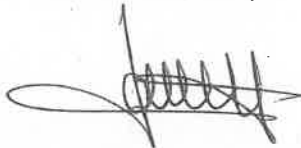
et insérée dans le registre des décisions de la direction commune domiciliée au C.H. de CHATEAUROUX.

Article 6

Cette décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de LIMOGES dans un délai de 2 mois suivant sa notification. Ce recours peut être effectué via l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

CHATEAUROUX, le 2 novembre 2020

La directrice  
de la direction commune,



Evelyne POUPET

Pour information, le comptable,

Vincent LEGRIS

La délégataire,  
L'infirmière cadre supérieur  
De santé paramédical, faisant fonction de directrice  
des soins,

Séverine BRISSE

